Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 2 mars 2017

N°2017/010 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CENTRE DE LOISIRS AVEC LA COMMUNE DE FUBLAINES POUR LA PERIODE 2017 A 2019.

L'an deux mille dix-sept le jeudi 2 mars à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 février 2017.

Etaient présents : 19
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Clémence LAUMONIER, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 5
Mme Danièle BOURGUIGNON à Mr Jean-Michel MORER, Mme Elise BEAUFORT-LAMBERT à Mme Francine BERTHAUX, Mme Fathia BEN MABROUK à Mme Denise GONON, Mme Roselyne WALGER à Mme Annick PANE, Mr Serge MAGLIOZZI à Mme Geneviève CAIN

Absents excusés : 3
Mr Ange AMBROSIO, Mr Emmanuel FONKING, Mr Patrick AUGEY

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil municipal de Fublaines en date du 10 janvier 2017,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

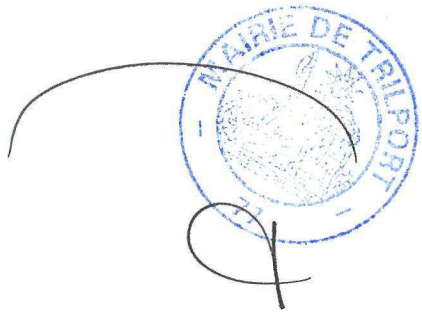
Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170302-2017-010DEL-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

APPROUVE la convention à passer avec la commune de Fublaines permettant à ses habitants de bénéficier du centre de loisirs (hors repas et garderie) au même tarif que les familles trilportaises.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour la période 2017 à 2019.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20170302-2017-010DEL-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017